


**RETURN BIDS TO : - RETOURNER LES
SOUMISSION À:**

Canada Revenue Agency
Agence du revenu du Canada
See herein / Voir dans ce document

Proposal to: Canada Revenue Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein and/or attached hereto, the goods and/or services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition à : l'Agence du revenu du Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, en conformité avec les conditions énoncées dans la présente incluses par référence dans la présente et/ou incluses par référence aux annexes jointes à la présente et ci-jointes, les biens et/ou services énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Bidder's Legal Name and Address - (ensure the Bidder's complete legal name is properly set out)
Raison sociale et adresse du Soumissionnaire - (s'assurer que le nom légal au complet du soumissionnaire est correctement indiqué)

Bidder is required to identify below the name and title of the individual authorized to sign on behalf of the Bidder – Soumissionnaire doit identifier ci-bas le nom et le titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire

Name /Nom

Title/Titre

Signature

Date (yyyy-mm-dd)/(aaaa-mm-jj)

(____)

Telephone No. – No de téléphone

(____)

Fax No. – No de télécopieur

E-mail address – Adresse de courriel

**AMENDMENT TO REQUEST FOR
PROPOSAL / MODIFICATION DE
DEMANDE DE PROPOSITION**

Title – Sujet	
Produits de mobilier de bureau	
Solicitation No. – No de l'invitation	Date (yyyy-mm-dd) (aaaa-mm-jj)
1000357679	2021-09-10
Amendment No. - N° modif.	
009	
Solicitation closes – L'invitation prend fin on – le (yyyy-mm-dd) (aaaa-mm-jj)	Time zone – Fuseau horaire
2021-09-21	EDT/HAE Eastern Daylight Time/ Heure Avancée de l'Est
at – à 2:00 P.M. / 14 h	
Contracting Authority – Autorité contractante	
Paul Wren 250 Albert Street, Ottawa ON K1P1H1 paul.wren@cra-arc.gc.ca	
Telephone No. – No de téléphone	
613-716-6636	
Fax No. – No de télécopieur	
n/a	
Destination - Destination	
See herein / Voir dans ce document	



MODIFICATION n° 009 À LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

La modification à cette demande de soumissions est émise aux fins suivantes :

1. Répondre aux questions suivantes soumises durant la période de soumissions, conformément à la DDP.
2. Modifier la DDP.

1. QUESTIONS ET RÉPONSES

- Q93. La norme du Business Institutional Furniture Manufacturers Association sur les sièges a été modifiée en février 2020, tout juste lorsque le virus de la COVID-19 s'est installé en Amérique du Nord. Tous les nouveaux produits élaborés, dont certains respectent les spécifications décrites dans la présente demande de propositions, devaient être homologués selon cette nouvelle norme. De plus, les produits existants ont dû être homologués de nouveau en raison des changements apportés au protocole de mise à l'essai. En raison de la COVID-19, bon nombre des laboratoires ont été fermés ou ont réduit leur capacité, pour mesures de sécurité, et il existe un arriéré dans les produits qui ont été envoyés aux fins d'essai. Bien que nous ayons prévu que les produits soient mis à l'essai (nouveaux) ou testés de nouveau (existants), le moment où les produits peuvent être homologués est hors de notre contrôle. Étant donné qu'il s'agit de la même chose pour tout soumissionnaire qui soumet une demande pour la catégorie 3, nous demandons que l'exigence selon laquelle tous les produits doivent être mis à l'essai selon la dernière version soit révisée afin d'inclure une exception pour la norme des sièges de taille X5.5 en février 2020 et de permettre que la version précédente du protocole d'essai soit acceptable, pourvu que l'essai ait moins de cinq ans. De plus, en ce qui concerne les nouveaux produits lancés en 2020-2021, nous demandons qu'une approbation de la conformité du produit soit fournie afin de confirmer que le soumissionnaire atteste que les produits offerts respecteront les normes relatives aux sièges du Business Institutional Furniture Manufacturers Association une fois qu'ils pourront être mis à l'essai. Tous les produits déjà mis à l'essai qui ont été homologués de nouveau selon la nouvelle norme auront le rapport d'essai de la norme actuelle inclus dans la soumission. Veuillez confirmer que cela est acceptable.
- R93. Les rapports de mise à l'essai conformes à la nouvelle version d'une norme publiée dans les neuf (9) mois précédant le 1er mars 2020 ne sont pas obligatoires. Dans de tels cas, les rapports de mise à l'essai conformes à la version précédente de la norme seront acceptables tant qu'ils ne datent pas avant le 1er mars 2015. Tous les produits (nouveaux ou existants) doivent respecter les exigences de mise à l'essai applicables. L'approbation écrite de la conformité du produit sans les rapports de mise à l'essai fournis par une installation d'essai acceptable ne sera pas acceptée.
- Q94. Modification 001, page 4 de 8, article O6. L'énoncé révisé demande que les prix soient inclus dans la section technique. Toutefois, cela semble contredire le document de demande de propositions original, page 9 de 156, Section II – Soumission financière : « Les prix doivent figurer uniquement dans la soumission financière. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission. » Veuillez confirmer si vous souhaitez que les guides d'application soient inclus dans la Section I – Soumission technique et que la liste de prix publiée du fabricant soit incluse dans la Section II – Soumission financière.
- R94. L'exigence énoncée au point O6 de l'Appendice 1 : Critères d'évaluation obligatoires stipule que le soumissionnaire doit fournir le guide des spécifications publié par le fabricant ou une documentation détaillée équivalente sur les produits, ainsi qu'un document publié contenant une Liste de prix publiée du fabricant, pour tous les produits offerts. Notez que cette exigence ne précise pas que la Liste de prix publiée du fabricant doit être inclus dans la section avec la partie technique de la soumission.



L'Agence ne considère pas que cette exigence soit en conflit avec les dispositions de la Partie 3 Instructions pour la préparation des soumissions, Section II : Soumission financière, mais modifiera les instructions pour plus de clarté.

Veuillez consulter l'article Mod49 ci-dessous sous Modifications à la DDP.pour obtenir des précisions sur la partie de la proposition du soumissionnaire dans laquelle ces renseignements doivent être inclus.

- Q95. Autre question au sujet du format de la soumission : Dans les instructions du soumissionnaire, vous avez demandé des clés USB distinctes pour la Section I, Soumission technique, la Section II, Soumission financière et la Section III, Attestations. À l'exigence O2, vous avez également demandé des propositions distinctes pour chaque catégorie, mais dans la feuille de calcul Excel de l'Appendice 3, les trois catégories sont incluses dans un seul fichier. Devons-nous les séparer, ou serait-il acceptable que la première clé USB comprenne la Section I, Soumission technique, et la Section III, Attestations, avec des fichiers distincts pour chaque catégorie, et que la deuxième clé USB comprenne la Section II, Soumission financière, avec les trois catégories?
- R95. L'Agence a demandé aux soumissionnaires de fournir leurs soumissions dans des sections distinctes, selon la Partie 3, Directives sur la présentation de la soumission, de la demande de propositions. Si un soumissionnaire choisit de présenter une soumission pour plus d'une catégorie et souhaite présenter ses soumissions en format électronique sur une clé USB, il est acceptable pour le soumissionnaire de soumettre une seule clé USB contenant sa soumission technique pour chaque catégorie, ainsi que les attestations et les renseignements supplémentaires requis, et une clé USB distincte contenant la soumission financière pour chaque catégorie.
- Q96. Modification 001, page 4 de 8, article O6. L'énoncé révisé demande la liste de prix publiée du fabricant pour tous les produits offerts. Pouvons-nous recommander que nous fournissions la liste de prix publiée pour les produits offerts dans la Section II – Soumission financière au moment de la présentation de la soumission et la liste de prix publiée complète pour tous les produits décrits à l'Appendice C, Exigences techniques relatives au mobilier, au moment de l'attribution du contrat? Par ailleurs, pouvons-nous recommander que la liste de prix publiée du fabricant soit présentée avec la soumission financière en format électronique seulement (USB), sans copie imprimée, pour économiser du papier?
- R96. Conformément au point O6 de l'Appendice 1 : Critères d'évaluation obligatoires, le soumissionnaire doit fournir le guide des spécifications publié par le fabricant ou une documentation détaillée équivalente sur les produits, ainsi qu'un document publié contenant la Liste de prix publiée du fabricant, pour tous les produits offerts. Le guide ou la documentation doit indiquer l'éventail des dimensions, des mesures, des caractéristiques et des configurations des produits. Le guide des spécifications publié par le fabricant ou une documentation détaillée équivalente sur les produits, ainsi qu'un document publié contenant la Liste de prix publiée du fabricant, pour tous les produits offerts, peut être fourni par le soumissionnaire en version électronique ou papier. Conformément aux dispositions de l'Appendice 1 : Critères d'évaluation obligatoires, cette documentation doit être soumise au moment de la clôture des soumissions.

Veuillez consulter l'article Mod49 ci-dessous sous Modifications à la DDP.pour obtenir des précisions sur la partie de la proposition du soumissionnaire dans laquelle ces renseignements doivent être inclus.

- Q97. Section II – Soumission financière – Vous n'avez fourni qu'un seul endroit pour une réduction par catégorie, mais nous pourrions avoir différents niveaux de réduction en fonction de différents produits dans la catégorie. Si nous devons offrir une réduction minimum qui s'appliquerait à tous les produits, vous ne profiteriez pas d'une meilleure réduction pour certains produits dans une catégorie. Pour appliquer une réduction à tous les produits, nous devrions rajuster la liste de prix pour que la réduction s'applique à différents produits dans la catégorie. La catégorie 3 comprend divers types de produits auxquels différentes réductions pourraient être appliquées. Veuillez confirmer que nous pouvons appliquer plus d'une réduction minimum aux produits dans la catégorie. Par exemple, tant que chaque code de produit est rempli, nous pourrions avoir plusieurs onglets dans Excel pour la Section II – Soumission financière par catégorie, avec le total de chaque section pour obtenir le prix évalué.



- R97. Merci pour la suggestion, mais il n'y aura aucun changement à l'évaluation financière. Une seule réduction doit être proposée qui établira le prix plafond pour tous les produits de la catégorie.
- Q98. C1 Amélioration des délais de livraison et d'installation. Les points sont attribués en fonction des quantités, mais un autre facteur déterminant dans les délais de livraison et d'installation est l'emplacement ou la proximité du lieu de fabrication. Par exemple, si le lieu de fabrication est en Ontario, mais que la livraison se fait à Vancouver, le délai de livraison serait plus long que si la livraison se faisait également en Ontario. Cependant, le délai établi pour ce critère doit s'appliquer à tous les emplacements de l'Agence énumérés à l'Appendice B, soit de St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) à Victoria (Colombie-Britannique). Pouvons-nous recommander que l'emplacement soit aussi un facteur déterminant? Autrement, tous les délais seront fondés sur le pire des scénarios quant à l'emplacement. Par exemple, le tableau à remplir dans la soumission pourrait ressembler à ceci :

1 Délai proposé (jours civils)	2 Quantité d'articles pour la livraison proposée	3 Emplacement	3 Points attribués (tirés du Tableau C1.1b) À L'USAGE EXCLUSIF DE L'AGENCE
	1 ou 2	Atlantique	
		AC/Ontario	
		Québec	
		Ouest	
	De 3 à 10	Atlantique	
		AC/Ontario	
		Québec	
		Ouest	
	De 11 à 25	Atlantique	
		AC/Ontario	
		Québec	
		Ouest	
	De 26 à 50	Atlantique	
		AC/Ontario	
		Québec	
		Ouest	
	De 51 à 100	Atlantique	
		AC/Ontario	
		Québec	
		Ouest	

- R98. Merci pour la recommandation, mais il n'y aura aucun changement dans la notation. Les soumissionnaires qui souhaitent recevoir des points pour ce critère doivent proposer une amélioration des délais de livraison qui s'appliquera également dans toutes les régions de l'Agence.



2. MODIFICATION À LA DDP

Mod49

À la Partie 3 Directives sur la présentation de la soumission, 3.1 Soumission - nombre d'exemplaires CRA MOD A0055T (2007-11-30)

Section II : Soumission financière

SUPPRIMER :

Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

AJOUTER :

Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission, sauf pour un document publié contenant la liste de prix publiée du fabricant qui peut être incluse dans la Section IV : Renseignements supplémentaires.

AJOUTER ce qui suit :

Section IV : Renseignements supplémentaires (une copie électronique sur une clé USB ou une copie papier)

TOUTES AUTRES MODALITÉS DU CONTRAT DEMEURENT SANS CHANGEMENT.